

POLITIQUE DE PAIEMENT ET DE CRÉDIT

Mise en contexte

Pour permettre à Adaptavie de remplir pleinement sa mission, l'organisation rend accessible financièrement ses activités. Les membres paient donc une faible portion (15%) du coût réel de chacune de ses activités.

Un membre qui reçoit une confirmation d'inscription est considéré inscrit à l'activité pour laquelle la confirmation est envoyée. Sa place est donc réservée. Considérant que le nombre de places est moindre que les besoins de la clientèle, il est important qu'un membre mentionne rapidement le fait qu'il ne viendra pas.

Afin de garder une santé financière optimale et de continuer d'offrir un service adapté aux besoins de la clientèle, Adaptavie s'est doté de cette politique

Lignes de conduite

- Le formulaire d'inscription ne garantit pas une place à l'activité choisie, toutes les informations seront confirmées ultérieurement.
- L'annulation sans frais à une activité est possible en le mentionnant avant le premier cours. Dans le cas contraire, les frais de l'activité seront chargés et le solde sera à payer avant l'inscription à une autre session.
- Le coût d'une activité doit être payé au maximum au premier cours selon les modalités transmises lors de l'envoi de la confirmation d'inscription.
- Un membre a le privilège de s'inscrire à une activité s'il a acquitté le solde des sessions précédentes.
- Les frais complets seront appliqués pour une inscription en cours de session si elle est faite avant la mi-session. Si l'inscription se fait après la mi-session, les frais seront coupés de la moitié.
- Un crédit peut être porté au compte lorsqu'un membre doit s'absenter pour plus de trois semaines (pendant la session) pour des raisons de maladie.
- Les cartes de membres ne sont pas remboursables.
- Les cours ne peuvent être transférés d'une session à l'autre.

- Les cours annulés, en cas de bris, de tempête ou de tout autre cas de force majeure ne sont pas remboursables et seront remis si la situation le permet.
- Des frais de 10\$ seront appliqués pour les chèques sans provision.